

Dossier suivi par
M. Ludovic LORO
Chargé de police administrative et de
réglementation juridique

Alençon, le 02/10/2026

pref-drones@orne.gouv.fr

Monsieur,

Par courriel en date du 28 septembre 2026, vous avez notifié auprès des services de la Préfecture de l'Orne, une déclaration préalable au vol en zone peuplée d'un aéronef sans équipage à bord, entre le 13 et le 19 octobre 2026, dans le cadre d'une intervention de pulvérisation pour l'entretien d'une toiture au 60 rue du docteur Ernest Poulain à La Ferté-Macé, à la demande du propriétaire M. Adam Gérard.

Après études des pièces fournies et en application de l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord, je vous informe que :

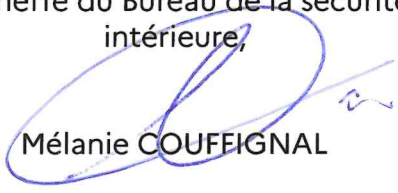
la zone de vol déclarée n'est pas interdite à l'aéronef de classe 5 enregistré sous le n° FR-559957 qui sera télé-piloté par M. SARAZIN Yohan, pour l'activité professionnelle en catégorie spécifique et le scénario prévus (vol à vue, à une hauteur maximale de 20 mètres au-dessus d'une zone contrôlée au sol, exempte de toute personne non impliquée et dont l'exploitant doit contrôler l'accès).

Par ailleurs, vous veillerez à indiquer au service, en amont de votre vol et à l'adresse pref-drones@orne.gouv.fr, la date précise finalement choisie.

De même, compte tenu de la situation actuelle et afin de prévenir toute problématique, il serait bon d'informer au préalable la collectivité territoriale de cette intervention sur son territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe du Bureau de la sécurité
intérieure,


Mélanie COUFFIGNAL

Clean Drone Services 61
M. SARAZIN Yohan
68 les champs vieux
61430 Athis Val de Rouvre